



# SYNTHESE

## Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011

<b>Centre Hospitalier du Ternois</b> Année de référence : 2014 Année de reporting : 2014 Rédaction du rapport : 22 juin 2015	Rédacteur :
	<b>Véronique HUMBERT</b> 06 62 47 14 09 <a href="mailto:v.humbert@cvdeveloppement.fr">v.humbert@cvdeveloppement.fr</a> SAS CV - 25 Avenue Guy DRUT 66140 CANET EN ROUSSILLON



## Sommaire

<b>LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE</b>	<b>1</b>
<b>LA PERSONNE MORALE CONCERNEE</b>	<b>2</b>
<b>EVALUATION DES EMISSIONS</b>	<b>4</b>
<b>EMISSIONS EVITEES</b>	<b>8</b>
<b>INCERTITUDES BEGES 2014</b>	<b>8</b>
<b>EXCLUSION LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES</b>	<b>8</b>
<b>MISE A DISPOSITION DU BILAN D'EMISSIONS DE GES</b>	<b>8</b>



## 1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE.

La Loi Grenelle de l'environnement 1 et 2 et son décret d'application du 11 juillet 2011 impose dans l'article 26 que les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre avant le 31 décembre 2012. La loi Grenelle prévoit que ce bilan doit être rendu public et qu'il doit être mis à jour au moins tous les trois ans. C'est dans ce contexte que le Centre Hospitalier du Ternois a réalisé un BEGES réglementaire en 2014.

1

Le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisée conformément aux exigences du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 et à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Il porte sur la comptabilisation du :

**SCOPE 1 ou catégorie 1** : *les émissions directes des sources fixes de combustion, les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, les émissions directes des procédés hors énergie et les émissions directes fugitives.*

**SCOPE 2 ou catégorie 2** : *les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.*

La comptabilisation, conforme à l'arrêté du 24 août 2011, prend en compte les gaz à effet de serre suivant :

- le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- le méthane (CH<sub>4</sub>) ;
- le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ;
- les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).



## **2. PERSONNE MORALE CONCERNEE.**

### **a. Informations générales.**

*Raison sociale :* Centre hospitalier du Ternois

*Code NAF :* 8610Z

*Code SIREN :* 620 100 081

*Adresse :* Rue d'Hesdin, 62130 SAINT POL SUR TERNOISE

*Nombre de salariés :* 561

*Description sommaire de l'activité :* Etablissements de santé comprenant un service de Soins de Suite et de réadaptation, Unité de Soins de Longue Durée, Unité d'Hébergement Renforcée, hébergement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.

### **b. Mode de consolidation.**

*Mode de consolidation :* contrôle financier

### **c. Périmètre organisationnel retenu.**

Le périmètre organisationnel retenu est le suivant service de Soins de Suite et de réadaptation, Unité de Soins de Longue Durée, Unité d'Hébergement Renforcée, hébergement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.



**d. Périmètre opérationnel retenu.**

Le périmètre opérationnel retenu est le suivant :

*Catégorie 1* : les émissions directes des sources fixes de combustion, les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, les émissions directes des procédés hors énergie et les émissions directes fugitives.

*Catégorie 2* : les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.

Catégorie	Postes d'émissions	Sources d'émissions	Centre Hospitalier du Ternois
Emissions directes (SCOPE 1)	1	Combustion de gaz naturel	X
	2	Combustion de gasoil	X
		Combustion d'essence	X
Emissions indirectes associées à l'énergie (SCOPE 2)	6	Electricité	X

**e. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence :**

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2014



### 3. EVALUATION DES EMISSIONS.

Les émissions prises en compte par le Centre Hospitalier du Ternois dans le cadre du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre réglementaires sont :

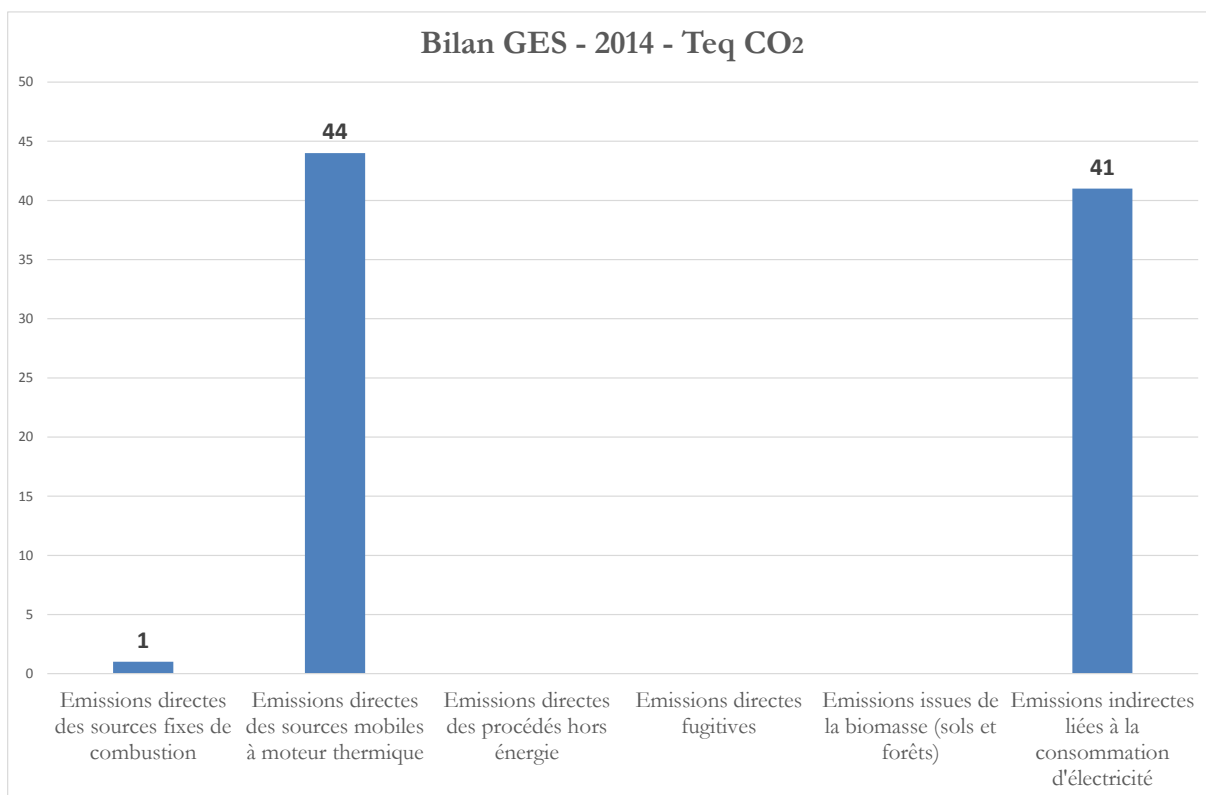
- Les émissions directes produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités (*Catégorie 1*)
- Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur ou de chaleur (*Catégorie 2*).

4

Les émissions de gaz à effet de serre pour le Centre Hospitalier du Ternois, directes et indirectes, associées à l'énergie s'élèvent à 86 T eq CO<sub>2</sub> en 2014.

#### Emissions par poste d'émissions :

Scope	N°	Postes d'émissions	TOTAL Teq CO <sub>2</sub>
			2014
1	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1
1	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	44
1	3	Emissions directes des procédés hors énergie	
1	4	Emissions directes fugitives	
1	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	
2	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	41
<b>TOTAL</b>			<b>86</b>



**Répartition par SCOPE :**

	Emissions directes (SCOPE 1)	Emissions indirectes associées à l'énergie (SCOPE 2)
	2014	2014
<b>Emissions de GES (Teq CO2/an)</b>	45	41
<b>% des émissions totales de GES</b>	52%	48%



Détail par catégorie et poste d'émissions :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées de GES Total (t CO2e)
			Emissions de GES ANNEE REPORTING : 2014							
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1	0	0	0	1	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	43	0	0	0	44	2	4	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		<b>Sous total</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	41	0	7	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	10	0	0	0	11	-2	1	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements								
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>





#### **4. EMISSIONS EVITEES.**

Il n'y a pas pour le Centre Hospitalier du Ternois d'émissions évitées au sens de la « méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010 -788 du 12 juillet 2010 ».

#### **5. INCERTITUDES BEGES 2014.**

Les incertitudes ont été calculées à partir des incertitudes sur les données d'activité et sur les facteurs d'émissions (intégrant les incertitudes sur les pouvoirs de réchauffement global).

Les incertitudes sont de 4 teqCO<sub>2</sub> sur les émissions directes (SCOPE 1) et de 7 teqCO<sub>2</sub> sur les émissions indirectes liées à l'énergie (SCOPE 2) soit un total de 11 teqCO<sub>2</sub> ce qui correspond à 13 % du bilan des émissions de gaz à effet de serre.

#### **6. MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS DE GES LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES.**

Aucune source d'émissions de GES n'a été exclue.

#### **7. ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN D'EMISSIONS DE GES :**

**Responsable du suivi :** Monsieur D. LAURENT  
**Fonction :** Ingénieur travaux  
**Adresse :** Rue d'Hesdin, 62130 SAINT POL SUR TERNOISE  
**Téléphone :** 03.12.10.32.00  
**Mail :** David.LAURENT@ch-arras.fr

**Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES :**

<http://www.centrehospitalierduternois.com/>